## Hausse du tarif du PASSE NAVIGO

2 décembre 2022

Les usagers n'ont pas à être mis à contribution.

C'est à l'État de s'engager en faveur des transports publics

Pour faire face à ses besoins financiers, Ile-de-France Mobilités veut augmenter les prix de l'abonnement Navigo de manière très importante, **au lieu de 75 euros par mois**, le **passe Navigo** devrait prochainement forcer ses utilisateurs à débourser la somme de **90 € mensuels**!

Cette augmentation devrait être actée le 7 décembre prochain pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Dans le même temps, les prix de tickets de métro devraient augmenter de plus de 20 %!

INDECOSA-CGT s'oppose à toute mise à contribution financière supplémentaire des usagers. En effet :

- La hausse envisagée (20%) est 3 fois supérieure à l'inflation (6,2%) et correspond à un budget de 990 euros pour un usager avec un abonnement annuel (soit 75% d'un SMIC mensuel net de 1 329 euros ...);
- A un tel niveau tarifaire, une partie des usagers, parmi les plus modestes, se détournerait des transports publics faute de moyens financiers suffisants;
- La hausse envisagée ne vise en rien à faire face à la forte dégradation de la qualité de service (notamment sur les lignes de bus et certaines lignes Transilien) que l'on constate actuellement ;
- Les impératifs liés à la transition énergétique commandent de ne pas rendre plus onéreux les transports publics, notamment en région Île-de-France compte tenu des pics de pollution périodiques affectant cette région et du lancement des ZFE (Zones à faible émission).

 ${\bf NB}$  : Rappelons qu'après une première amende de 10 millions d'euros en

août 2021, l'Etat a de nouveau été condamné le 17 octobre 2022 par le Conseil d'Etat à une somme record de 20 millions d'euros pour n'avoir pas suffisamment agi en matière de réduction de la pollution de l'air.

La Présidente de la région, Valérie Pécresse, explique être allée voir la Ville de Paris et tous les départements franciliens pour qu'ils augmentent leur contribution (ce qu'ils ont accepté). Elle s'est vu opposer une fin de non-recevoir par le Medef, soutenu par le gouvernement, sur le versement mobilité. Les franciliens n'ont pas à être les otages des différends politiques opposant le gouvernement à la Présidente de région.

INDECOSA-CGT s'oppose à toute ponction supplémentaire dans la poche des usagers pour financer les transports publics en région Île-de-France, alors même qu'aujourd'hui l'Etat ne les finance en rien. Ils sont aujourd'hui entièrement financés par les entreprises (50%), les usagers (38%) et les collectivités territoriales (12%).

Le déficit structurel pour 2023, pour les transports publics franciliens, est estimé à 950 millions d'euros pour une région de plus de 12 millions d'habitants (environ 20% de la population nationale).

Alors que l'Etat est intervenu massivement (7,6 milliards d'euros depuis avril 2022) sur l'essence et les transports privés, il lui appartient désormais, au regard des enjeux liés notamment à la cohésion sociale et à la transition écologique, de considérer enfin les transports publics en Ile-de-France (6 à 7 millions d'usagers par jour) comme un service public fondamental susceptible de bénéficier de dotations budgétaires du ministère des Transports.

Communiqué de presse - Montreuil, le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

MOREAU Patrice - Responsable transport Indecosa CGT.